Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877 - 21078 Dijon Cedex
Tél. : +33 (0)3 80 39 50 00

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-2**
- **Vu le code de la commande publique**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la nomination de Monsieur Youssef EL HANBALI en qualité de Responsable Administratif de l'UFR Sciences Humaines à compter du 1er septembre 2011**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 relative à l'autonomisation financière du Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**
- **Vu l'élection en date du 28 juin 2022 de Madame Maryse GAIMARD en qualité de Directrice de l'UFR Sciences Humaines à compter du 1er septembre 2022 pour un mandat de 5 ans**

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Maryse GAIMARD, Directrice de l'UFR Sciences Humaines, pour la gestion administrative de l'UFR Sciences Humaines, à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 25 000 € HT par ensemble homogène, pour les conventions de stage des étudiants ainsi que les conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux et onéreux.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Maryse GAIMARD, Directrice de l'UFR Sciences Humaines pour l'exécution du budget propre de l'UFR Sciences Humaines sur l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés. Cette délégation est accordée pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 15 000 € HT, à l'exception des services opérationnels du LEAD.

Article 3

Sont exclus de cette délégation de signature :

- les actes délégués au Directeur du LEAD en matière d'ordres de mission pour des déplacements liés à des activités de recherche ;
- les actes délégués au Directeur du LEAD en matière de recrutement et de suivi de gestion des contractuels recrutés sur fonds propres.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée à :

- Monsieur Youssef EL HANBALI, Responsable Administratif, pour les matières énumérées aux articles 1 et 2
- Madame Nathalie THOMAS, Attachée d'Administration, pour les matières énumérées aux articles 1 et 2 en cas d'absence de Monsieur EL-HANBALI.

Article 5

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 6

Cette délégation entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2022.

Article 7

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 8

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et le Responsable Administratif de l'UFR Sciences Humaines sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de région académique, Chancelière de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 12 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

Copies *:*
Madame Maryse GAIMARD, Administratrice provisoire de l'UFR Sciences Humaines jusqu'au 31 août 2022
Madame Aurélia BUGAISKA, Administratrice provisoire de l'UFR Sciences Humaines jusqu'au 31 août 2022
Madame Maryse GAIMARD, Directrice de l'UFR Sciences Humaines à compter du 1er septembre 2022
M. Youssef EL HANBALI, Responsable Administratif de l'UFR Sciences Humaines
Madame Nathalie THOMAS, Attachée d'Administration à compter du 1er septembre 2022
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable
Pôle finances
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne